



QUESTION ECRITE (art. 35 du Règlement du CG)

POSTULAT (art. 33 du Règlement du CG)

dépôt

développement

MOTION (art. 32 du Règlement du CG)

dépôt

développement

INTERPELLATION (art. 34 du Règlement du CG)

RESOLUTION (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 19.02.2024

"Titre" : Stop à l'hémorragie commerciale de Monthey

Texte de l'intervention :

Monthey se veut une ville attractive et dynamique. Cependant, les récents travaux d'aménagement ont lourdement affecté les commerces locaux. Même si la majeure partie des chantiers est terminée, les commerçants peinent à récupérer leur clientèle, qui a souvent trouvé des alternatives. Ces nouvelles habitudes de consommation sont difficiles à inverser, ce qui compromet la survie de certains commerces. Il est donc urgent d'agir pour soutenir ceux qui sont encore en place.

1. **Un signal d'alerte :**

Monthey voit malheureusement son dynamisme s'effriter en raison des difficultés rencontrées par ses commerces. Le turnover important des enseignes n'est pas qu'une simple statistique ; derrière chaque fermeture, il y a des personnes, des familles, des vies bouleversées. Pour certains commerçants, c'est le travail de toute une vie qui s'effondre. Ces fermetures entraînent également la perte d'emplois locaux et réduisent les opportunités de formation pour nos apprentis. Chaque commerce qui ferme, c'est une partie de notre communauté qui disparaît, affectant non seulement l'économie locale, mais aussi le tissu social de notre ville.

2. **Anticipation et transparence :**

Il est crucial de mieux anticiper les travaux futurs et d'améliorer la communication avec les commerçants. Informer les commerces au moins six mois à l'avance est essentiel. Bien qu'une

tolérance de cinq jours ouvrables avant le début des travaux soit acceptable pour les projets de longue durée, il demeure essentiel de fournir toute information mise à jour dès que la planification devient plus précise. Les fluctuations importantes du trafic et des places de stationnement doivent également être annoncées dans le même délai. Ces éléments sont essentiels pour que les commerçants puissent s'organiser, ajuster leurs opérations et planifier efficacement leur communication avec les clients afin de minimiser les pertes.

3. **Soutien proactif de la municipalité :**

Les commerces ont dû subir, avec leurs propres fonds, les visions de la commune. Plutôt que de solliciter davantage les commerçants, la municipalité doit prendre des initiatives pour améliorer clairement l'**accessibilité** au centre-ville en utilisant ses propres ressources. Cela peut inclure le renforcement de la signalisation pour faciliter l'accès aux commerces, l'adaptation des flux de circulation pour rendre le centre-ville plus accessible, ou encore l'amélioration des infrastructures de stationnement. En mettant l'accent sur l'accessibilité, la municipalité peut aider à ramener la clientèle vers les commerces sans imposer de charges supplémentaires aux commerçants.

4. **Plan d'accompagnement municipal en concertation avec l'Artcom :**

La municipalité a un rôle clé à jouer dans l'accompagnement de la reprise commerciale. Elle doit, en concert avec l'Artcom, organiser des campagnes de soutien pour inciter les habitants à consommer local, mettre en place des incitations pour renforcer l'attractivité de Monthey et envisager des actions concrètes pour compenser les pertes dues aux travaux. Soutenir les commerces, c'est soutenir l'économie globale de la ville, l'emploi et la formation. Investir en argent et en efforts dans le commerce n'est pas juste un coût pour la ville, c'est un investissement qui se retrouve à travers les impôts et les emplois générés. Les commerçants ont besoin d'un soutien actif et coordonné de la part des autorités et des associations professionnelles pour rétablir un climat favorable au développement économique.

5. **Dialogue et collaboration renforcés :**

Il est primordial de rétablir un climat de confiance entre la municipalité et les commerçants. La création d'une table ronde réunissant les commerçants, la municipalité, l'Artcom, les régies immobilières et les acteurs de la promotion économique est nécessaire. Ce dialogue doit être axé sur l'écoute et la compréhension mutuelle, afin de trouver des solutions adaptées qui ne surchargent pas les commerçants, mais qui leur apportent un soutien réel et tangible. Il est également important que ces rencontres aient lieu régulièrement, par exemple tous les deux mois, pour assurer un suivi continu et une adaptation rapide aux besoins émergents, suivi de décisions concrètes rapidement mise en œuvre.

Conclusion :

En soutenant ce postulat, nous demandons à la municipalité de :

- **Anticiper et informer les commerçants :** Mettre en place une communication proactive en informant les commerces suffisamment à l'avance des travaux prévus, ainsi que des fluctuations du trafic et des places de stationnement, afin qu'ils puissent s'organiser et minimiser les impacts sur leur activité.
- **Soutenir activement les commerces restants sans les surcharger :** Utiliser les moyens dont dispose la commune pour améliorer clairement l'accessibilité au centre-ville, renforcer la signalisation, adapter les flux de circulation et faciliter l'accès aux zones commerçantes, sans demander d'efforts supplémentaires aux commerçants.

- **Mettre en place un plan d'accompagnement municipal en concertation avec l'Artcom :** Organiser des campagnes de soutien pour encourager les habitants à consommer local, proposer des incitations pour renforcer l'attractivité de Monthey et mettre en place des actions concrètes pour compenser les pertes dues aux travaux, en collaboration étroite avec l'Artcom. Soutenir les commerces, c'est aussi soutenir l'économie globale de la ville, l'emploi et la formation.
- **Renforcer le dialogue et la collaboration :** Créer une table ronde avec la municipalité, l'Artcom, les régies immobilières et les acteurs de la promotion économique, qui se réunirait tous les deux ou trois mois, afin de coordonner les actions et trouver des solutions adaptées sans alourdir la charge des commerçants.

Il est temps d'agir pour que Monthey conserve son attractivité sans sacrifier ses commerces. **Je vous invite à voter en faveur de ce postulat et à soutenir ces mesures concrètes pour protéger et dynamiser notre attractivité commerciale local, tout en respectant les capacités et les besoins des commerçants.**

Nom prénom : QUARROZ MARTIN

Représentant le parti / groupe : Indépendant

Date : 15.09.2024